



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

20211787

**Service de Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

ARRÊTÉ N°

portant modification de la composition du bureau de la Commission de Suivi du Site de Puy Long sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand

**Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'Environnement, notamment son article R 125-8-4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/02457 en date du 5 décembre 2017 portant renouvellement de la composition du bureau de la Commission de Suivi du Site (C.S.S) de Puy Long ;

VU le renouvellement des représentants du collège B (Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale) et la nécessité de procéder à une nouvelle désignation ;

Vu la désignation de M. Laurent Brunmurol ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PUY-DE-DOME :

ARRÊTÉ

Article 1 : Le bureau, présidé par **M. le Préfet ou son représentant**, est composé de :

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant pour le collège A (Administrations de l'Etat)

M. Laurent BRUNMUROL représentant le collège B (Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale)

M. Gérard QUENOT représentant le Collège C (riverains d'installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour lesquelles la commission a été créée)

M. Laurent BATTUT représentant le collège D (exploitants d'installations classées pour lesquelles la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant)

M. Bougima HADDAD représentant le collège E (salariés des installations classées pour lesquelles la commission a été créée)

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du PUY-DE-DOME est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 SEP. 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Laurent LENOBLE